

# Compte rendu de l'assemblée générale de la section vaudoise des officiers

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **66 (1921)**

Heft 5

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-340433>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Compte rendu de l'Assemblée générale de la section vaudoise des officiers.

La Section vaudoise de la Société suisse des officiers a eu son assemblée générale à Vevey, le dimanche 24 avril ; 133 officiers y assistaient. Après un tir au pistolet au stand de Gilamont, les participants se réunirent à l'ancien Casino, où le lieutenant-colonel de Roguin, président, ouvrit la séance à 10 h. 15 par la lecture du *rapport du Comité*.

Dans le domaine fédéral, les relations du Comité avec le Comité central et le secrétariat permanent, et plus spécialement celles du Président comme délégué de la section à la Commission d'études, ont été fréquentes et cordiales. Le désir de maintenir les relations d'amitié et de confiance n'a toutefois pas empêché le Comité de défendre avec énergie les idées de la Section vaudoise lorsqu'elles étaient en contradiction avec celles de nos camarades de la Suisse allemande. C'est ainsi qu'il a refusé d'engager à titre officiel les officiers dans la campagne contre la suppression de la justice militaire, qu'il a pu faire prévaloir le principe de la « solde argent de poche » sur celui de la « solde salaire », et qu'il a défendu les idées fédéralistes dans la question de la revision des statuts centraux.

Le comité a été appelé encore à représenter l'opinion des officiers vaudois dans les questions ci-après : assistance officielle des familles des militaires au service ; secours aux survivants des soldats morts au service du pays ; simplification des programmes de tir ; centralisation des écoles centrales I ; amnistie des réfractaires ; examens pédagogiques et de gymnastique ; sort des caisses d'ordinaire.

Le colonel Vuilleumier a demandé de ne plus représenter la section vaudoise dans la Commission fédérale d'études. Il estime préférable qu'un membre du Comité en charge remplisse ces fonctions.

Le nombre des membres de la Section vaudoise s'est élevé de 736 à 767. La plupart des jeunes officiers se sont fait inscrire.

Les sous-sections ont, pour la plupart, fait un effort réjouissant. De nombreux cours ont été organisés : équitation, skis, culture physique. Malheureusement trop peu d'officiers encore prennent part aux diverses manifestations organisées, et surtout aux conférences.

La famille du colonel-commandant de corps Isler a fait don à la Section vaudoise de la bibliothèque de feu le colonel Isler.

Le nouveau projet d'organisation militaire a été étudié par le

comité vaudois et par les sous-sections, dans certaines localités avec la collaboration des sections de sous-officiers. Les résultats de ces études ont été condensés dans un rapport adressé au Comité central, ainsi qu'au colonel-divisionnaire Sonderegger, chef de l'Etat-major général.

L'assemblée a entendu ensuite le commandant du 1<sup>er</sup> corps d'armée, L.-H. Bornand, exposer le *voyage d'études* qu'il a fait en France, à fin mars 1921, en compagnie du colonel-divisionnaire Sonderegger, chef de l'Etat-major général et du chef d'arme de l'infanterie, le colonel Roost. La mission suisse a reçu partout un accueil extrêmement sympathique et confiant. Un commandant breveté d'E.-M. lui a été attaché dès le début. En outre, pour toutes les visites d'écoles et de champs de batailles, un officier que sa préparation et son passé désignaient spécialement pour cette mission fournissait sur place tous les renseignements nécessaires.

Pendant ces trois semaines, nos chefs ont eu l'occasion d'entrer en contact avec une centaine d'officiers les plus en vue de l'armée française. Voici en quelques mots les observations les plus importantes qu'ils ont faites :

L'instruction est en complète réorganisation. L'idée fondamentale de cette réorganisation est que l'effort principal doit porter sur l'instruction des cadres. Cette idée est intéressante pour nous, car c'est elle qui est la base de notre propre réorganisation, avec celle du complément de notre matériel.

Les écoles doivent servir aussi de centres d'instruction pour les officiers de l'active et de la réserve. Tout spécialement les officiers de l'active nommés pendant la guerre, anciens sous-officiers, sont instruits dans les disciplines générales, afin de bénéficier d'une culture supérieure, nécessaire à l'ascendant de l'officier. Dans des cours d'information, on vise plus spécialement la formation des officiers supérieurs et des généraux.

Des manœuvres de garnison et des concentrations de troupes pendant les mois d'été serviront à former des divisions à effectifs de guerre, appliquant pratiquement ce qu'on a étudié théoriquement.

Pour l'instruction théorique, le grand principe de base est la participation intense de l'élève à la leçon. La conférence est remplacée, autant que possible, par une séance où le maître et les élèves discutent le sujet à traiter, où chacun donne son opinion et où enfin le maître fait ressortir les avantages de la solution qu'il dit être la bonne. C'est le système de la discussion dirigée.

On cherche à établir l'unité de doctrine pour le combat. Les

renseignements sur la guerre sont nombreux. Il s'agit de les mettre au point.

La culture physique est à la base de toute l'instruction. Le commandant de corps Bornand a vu à Joinville-le-Pont des Cdts de Rég., colonels à cheveux blancs, travaillant en tenue de sport, comme des hommes de 20 ans. Dans chaque corps d'armée, un officier supérieur a la direction de tout ce qui touche aux sports, et cela aussi bien pour l'armée que pour les sociétés civiles et pour les écoles de la région du corps d'armée. Les sociétés civiles sont tenues par l'octroi de subventions et, à côté de leur sport préféré, doivent faire de la culture athlétique. L'officier directeur est assisté de sous-ordres, répartis régionalement, et de moniteurs qui enseignent, entre autres, la gymnastique dans les écoles dirigées par des institutrices ou par des instituteurs qui ne sont pas aptes à cette branche d'enseignement.

Pour le matériel, les Français font grand cas de la rusticité de l'instrument. Celui-ci doit supporter la boue, la pluie, la neige, le mauvais entretien.

L'arme automatique a pris à son compte, presque exclusivement, le combat par le feu. A la mitrailleuse échoient les missions qui exigent de la puissance et de la précision ; au fusil-mitrailleur, celles qui réclament de la mobilité et une prompte exécution. De l'avis unanime des officiers qui ont fait la guerre, les mitrailleuses et les fusils-mitrailleurs sont les engins les plus redoutables, les plus difficiles à réduire au silence.

Cette supériorité des armes automatiques, l'importance toujours croissante des moyens de transmission, l'instruction générale élevée des officiers sont d'une importance primordiale.

La conférence du commandant de corps Bornand a été suivie d'une collation, aimablement offerte par la sous-section de Vevey.

A la reprise de séance, le colonel-divisionnaire Sonderegger, chef de l'E.-M. général, a exposé quelques-uns des points principaux du *projet de réorganisation militaire*. Rappelant que l'organisation d'une armée dépend de la tâche qui est assignée à cette armée, le colonel Sonderegger regrette la campagne menée en faveur de l'abandon par la Suisse de sa neutralité perpétuelle. Si l'on peut discuter du rôle que notre pays doit jouer dans le monde, il est dangereux d'introduire cette discussion, politique, dans l'armée. La réorganisation actuelle est basée sur l'état de neutralité.

Le colonel Sonderegger combat l'opinion d'après laquelle notre pays, à cause de ses dimensions restreintes, serait plus facile à défendre qu'un autre. Si la ligne de nos frontières n'est pas étendue,

elle est considérable pour le petit territoire qu'elle enserme. Nous ne pourrions tenir longtemps un front aussi étendu ; aussi la lutte, en cas d'invasion, se concentrerait-elle rapidement au centre du pays où sont nos fortifications permanentes et nos montagnes. Notre armée doit donc se préparer aussi bien à la guerre de mouvement qu'à la guerre de position.

L'idée fondamentale du projet de la commission est d'amener tous les hommes aptes en temps utile au front. Il est absolument nécessaire de maintenir l'obligation générale de servir, qui est une de nos traditions nationales les plus sacrées. Sa suppression aurait une influence désastreuse immédiate sur le pays tout entier. Il est d'ailleurs extrêmement difficile de faire, au recrutement, le choix des bons éléments. On risquerait de perdre des hommes qui auraient pu devenir d'excellents chefs. Aussi la Commission de défense nationale a-t-elle proposé un recrutement annuel de 24 000 hommes sur lesquels 6000 seraient versés, après leur école de recrues, dans la réserve et ne seraient pas astreints aux cours de répétition. En cas de mobilisation, ces 6000 hommes seraient groupés dans un dépôt de troupes où leur instruction serait parachevée.

Le contre-projet du major Petitpierre, d'après lequel 20 000 hommes seulement seraient recrutés annuellement, 2000 hommes étant versés à la réserve après leur école de recrues, doit être écarté pour les raisons ci-dessus. S'il était adopté, on perdrait annuellement 4000 hommes qu'il faudrait instruire, en cas de conflit, concurremment avec les jeunes classes d'âge.

Les opinions diffèrent sur l'importance relative des écoles de recrues et des cours de répétition. Le colonel Sonderegger insiste sur le danger de prolonger la durée des écoles de recrues au détriment des cours de répétition. C'est, en effet, au cours de répétition que les cadres ont l'occasion de se développer, et l'instruction des cadres est d'une importance primordiale.

Après leur école de recrues, les hommes non versés dans la réserve devront faire directement leurs trois premiers cours de répétition. Ils auront, par contre, la faculté de choisir les années des cours subséquents.

La Commission reconnaît la nécessité de rajeunir les cadres du corps des instructeurs. De jeunes officiers viennent d'y être admis. En outre, grâce à la nouvelle loi sur les traitements, qui prévoit un chevauchement des traitements sur les différents grades, suivant les années de service, on ne sera plus forcé de faire monter un officier en grade pour améliorer sa situation économique.

La question du matériel est à l'étude. L'idée de transformer un régiment d'artillerie par division en artillerie lourde est excellente. Ce sont les crédits seuls qui font défaut.

La Section vaudoise a proposé l'organisation d'un cours de répétition pour la landwehr, contrairement au projet qui ne le prévoit pas. Le colonel Sonderegger estime qu'un seul cours de répétition ne présenterait pas d'avantages suffisants pour compenser l'inconvénient grave de la suppression d'un cours à l'élite.

La séance, levée à 13 heures, a été suivie d'un banquet à l'Hôtel des Trois Couronnes. Au dessert, des discours furent prononcés par le lieutenant-colonel de Roguin, MM. Maurice Bujard, conseiller d'Etat, chef du Département militaire, et Couvreur, syndic de Vevey, le commandant de corps Bornand, le capitaine Chaudet, président de la sous-section de Vevey, et le lieutenant-colonel Rilliet, président de la Section genevoise.

L'après-midi, le capitaine Glasson a fait une conférence sur le rôle du capitaine d'infanterie pendant la guerre 1914-1918. La *Revue militaire suisse* espère la publier dans une prochaine livraison.

---